



# MRC

## D'ABITIBI-OUEST

La Sarre, le 11 juin 2010

*Madame Johanne Mealing*

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE  
DIRECTION DES TITRES MINIERS ET DES SYSTÈME  
880, chemin Ste-Foy, local 4.00  
Québec (Québec)  
G1S 4X4

### **OBJET : Conditions proposées pour travaux miniers, TNO Rivière-Ojima**

Madame,

La présente fait suite à votre lettre 1<sup>er</sup> juin dernier, nous demandant nos suggestions en ce qui a trait aux conditions que le ministre pourrait imposer au titulaire du claim lors de la réalisation des travaux.

Notre premier réflexe serait de demander qu'aucune activité minière ne puisse être réalisée à l'intérieur du périmètre urbanisé du TNO Rivière-Ojima – secteur Languedoc. Puisqu'une telle demande semble irrecevable de votre part, veuillez trouver ci-dessous quelques-unes de nos suggestions plus modérées.

Premièrement nous aimerions que les infrastructures municipales déjà en place soient protégées. Pensons entre autres, mais non exclusivement, au Parc Champêtre situé en plein cœur du village.

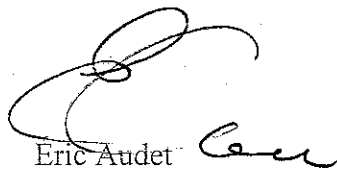
Nous croyons qu'il est primordial que le développement minier ne se fasse pas au détriment de l'environnement et, de ce fait, que la compagnie respecte, non seulement les réglementations relatives à la qualité de l'environnement mais qu'elle utilise également son « gros bon sens ».

Lorsque possible, la mise en place, ou le maintien d'un écran visuelle naturelle minimisant au maximum les impacts visuels associés aux activités minières seraient des plus appréciées.

Comme la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) le recommandait dans son mémoire déposé dans le cadre du projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines, nous aimerions, en tant que gestionnaire municipal, être informés, dès qu'un claim est acquis sur le territoire sous notre gestion.

De plus voulons rencontrer un représentant de la compagnie minière préalablement à chacune des étapes, et ce, pour l'ensemble du processus minier. Les informations obtenues lors de ces rencontres permettront, entre autres, d'informer la population sur les activités minières se déroulant sur le territoire.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Eric Audet  
Coordonnateur-adjoint à l'aménagement  
MRC d'Abitibi-Ouest

